



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	28	30		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

FINANCES

Budget supplémentaire - Exercice 2026

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN.

Absents excusés : Mme/MM.Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

Absent : Noham BODARD (sortie de 18h19 à 18h27).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2026

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes ;
- **Vu** la délibération n° 2026-04-052 du Conseil municipal du 22 avril 2026, approuvant le budget primitif pour l'exercice 2026 ;
- **Vu** la délibération n° 2026-06-073 du 23 juin 2026 approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Vu** l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 22 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

- D'approuver le budget supplémentaire équilibré en recettes et en dépenses pour un total de sept millions quarante-trois mille cent quarante-six euros et dix centimes (7 043 146,10€) répartis comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 221 897,37	2 221 897,37
Investissement	4 821 248,73	4 821 248,73
TOTAL du BS	7 043 146,10	7 043 146,10

Article 2 :

- De porter le montant global du budget prévisionnel de la ville à cinquante et un millions sept cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-douze euros et dix centimes comme suit :

BP 2026	44 674 146,00
BS 2026	7 043 146,10
Total du budget 2026	51 717 292,10

Article 3 :

- D'ajuster les crédits de paiement de l'AP plan lumière, le montant passe de 7 602€ à 257 602€ comme suit :

Montant total de l'AP (TTC)	CP 2026
5 077 800 €	257 602 €

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 08 JUL 2026

Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Le Maire,




Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.